



COMITÉ  
DES CITOYENS ET CITOYENNES  
DU QUARTIER SAINT-SAUVEUR

# **Consultation sur l'assouplissement réglementaire du parc industriel Saint-Malo**

## **Les modifications réglementaires du parc industriel Saint-Malo : une perspective de santé, sécurité et aménagement durable**

### **Mémoire**

**Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur**

**26 mars 2025**

# **Mémoire sur les modifications réglementaires du parc industriel Saint-Malo : une perspective de santé, sécurité et aménagement durable**

## **Introduction**

Les récentes modifications réglementaires apportées au parc industriel Saint-Malo, telles que présentées lors de la consultation publique du 19 mars 2025, suscitent des interrogations quant à leur impact sur la santé et la sécurité des citoyens et citoyennes. Ce mémoire vise à mettre en lumière les risques potentiels associés à ces changements et à formuler des recommandations pour assurer un développement sécuritaire et durable du secteur, dans une vision d'aménagement concertée pour l'ensemble du territoire.

## **Analyse des modifications et risques pour la santé et la sécurité**

### **1. Réduction des marges de recul**

- Risques accrus en cas d'incendie : difficulté d'intervention pour les services d'urgence.
- Impact sur la circulation des piéton·nes, des cyclistes et véhicules d'urgence, augmentant les risques d'accidents, notamment sur la rue Raoul-Jobin (proximité de la piste cyclable, du parc de Dollard et d'une institution scolaire).

### **2. Assouplissement des règles d'urbanisme**

- Entreposage extérieur assoupli : exposition à des matières dangereuses, augmentant les risques pour la santé publique.

### **3. Uniformisation de l'aire verte à 10 % à toutes les zones**

- Les aires vertes jouent un rôle crucial dans la réduction des nuisances sonores et des polluants atmosphériques, impactant la santé des riverains.
- Le 10 % d'aires vertes doit être considéré comme un minimum à atteindre dans toutes les zones visées. Nous recommandons de hausser ce pourcentage afin d'atteindre les objectifs du rapport de l'INSPQ : *Portrait de la pollution de l'air à Québec et de certains de ses impacts sur la santé des résidents des territoires des CLSC de Limoilou-Vanier et de Québec-Basse-Ville*.
- La plantation d'arbres doit être prise en charge par la Ville elle-même et non dépendre d'appels de projets. La déminéralisation des espaces est une tâche difficile à assumer pour les organismes et se fier au bon vouloir des entreprises est audacieux.

### **4. Retrait de certains usages communautaires et de services**

- Exclusion des établissements de santé et d'éducation : diminution de la présence institutionnelle pouvant agir comme facteur de stabilisation sociale.

- Fermeture de certains services publics et de lieux de rassemblement pouvant compliquer l'accès à des soins et ressources essentielles, affectant la santé et la qualité de vie des résident·es.

## Recommandations

- **Maintenir des marges de recul minimales** pour garantir des zones de sécurité entre les bâtiments et permettre une meilleure accessibilité aux services d'urgence.
- **Renforcer les normes de sécurité pour l'entreposage extérieur** afin de limiter les risques de propagation d'incendie ou de contamination et ainsi protéger la santé publique.
- **Instaurer des normes adaptées aux besoins locaux en espaces verts** en tenant compte des particularités environnementales et des besoins des citoyens·nes pour un cadre de vie plus sain. Le pourcentage d'aire verte doit être relevé au-delà du 10 % minimal afin de répondre aux enjeux de pollution atmosphérique identifiés dans le rapport de l'INSPQ.
- **Préserver certains usages communautaires et institutionnels** pour assurer un équilibre entre développement industriel et bien-être des résident·es.
- **Adopter une vision d'aménagement globale et cohérente** en évitant des modifications isolées qui pourraient compromettre l'harmonie urbaine. Des secteurs majeurs, comme le terrain Verdun, demeurent en suspens et nécessitent une réflexion intégrée pour garantir un développement pérenne et équilibré.

## Conclusion

Le développement du parc industriel Saint-Malo doit s'inscrire dans une logique de santé publique, de sécurité et de protection des citoyens et citoyennes. Une approche plus préventive et inclusive permettrait de concilier croissance économique et qualité de vie urbaine. Nous demandons donc une réévaluation de ces règlements afin d'intégrer des mesures renforcées pour la santé et la sécurité publique, tout en adoptant une vision d'aménagement durable et concertée pour l'ensemble du territoire.